

RETRAIT RTT SUR RÉSERVE OPÉRATIONNELLE



ENFIN UNE DÉCISION

- Alors que notre pays traverse une crise sans précédent
- Qu'un plan de continuité a été mis en place pour assurer la continuité des services et de la sécurité octroyés à nos concitoyens,
- Après de multiples rebondissements sur ce sujet !

LE MINISTRE PREND ENFIN UNE DÉCISION !



LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE PARTIE INTÉGRANTE DU MODE DÉGRADÉ EST CONSIDÉRÉE COMME DU TEMPS DE TRAVAIL. CE TEMPS DE RÉSERVE NE SERA PAS SOUMIS AU RETRAIT RTT.

SI LA FSMI PEUT SE SATISFAIRE DE CETTE MESURE, ELLE RESTERA VIGILANTE QUANT À SA MISE EN PLACE.